

## TON EMPLOI RAYONNANT À LA VILLE DE GRANBY

Cheffe ou chef aux opérations

---

### DES DÉFIS ET DE LA STABILITÉ À LA VILLE DE GRANBY

Tu supervises, diriges et contrôles les activités de la caserne, le personnel en devoir ainsi que les opérations relatives à la lutte contre les incendies. Dans le cadre de ce poste permanent, tu diriges aussi l'entretien de l'équipement servant au combat des incendies en plus d'assumer la pleine charge des opérations de combat et de sauvetage en l'absence d'une officière supérieure ou d'un officier supérieur, selon une cédule préalablement établie.

Tu assistes les officières supérieures ou officiers supérieurs sur les incendies majeurs et tu émetts toute recommandation à tes supérieures ou supérieurs quant à l'amélioration et à l'efficacité du service pour ton secteur d'activités. Tu participes à l'animation des périodes d'entraînement et de formation et tu assumes le remplacement lors de courte absence de la cheffe ou du chef de division - opérations.

Tu participes de plus aux rappels d'incendie, lorsque requis. Tu assumes une semaine de garde externe sur rotation.

### UNE ÉQUIPE POLYVALENTE AU SERVICE DE LA POPULATION

Granby recherche des personnes talentueuses, comme toi, qui voudront s'épanouir dans une organisation naturelle de plus de 600 collègues dynamiques. Granby valorise l'expérience humaine et t'offrira les défis que tu attends. Choisir de travailler pour la Ville de Granby, c'est contribuer fièrement au rayonnement de sa communauté.

### DES CONDITIONS QUI TE SIMPLIFIENT LA VIE

- Salaire annuel de 110 288 \$ (avec augmentation annuelle - échelle salariale 2023)
- Poste de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine
- Congés maladie et pour raisons personnelles : 11 jours + 14 fériés
- Régime de retraite à prestations déterminées
- Assurance collective (avec assurance salaire)
- Remboursement d'activités sportives et de bien-être
- Accès à un service de télémédecine
- Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF)

### UNE EXPERTISE QUI TE DISTINGUE

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en intervention en sécurité incendie et/ou avoir complété la formation Pompier 2 de l'École nationale des pompiers du Québec
- Détenir la certification Officier 2 émise par l'École nationale des pompiers du Québec ou être disponible pour acquérir la formation dans les délais prescrits
- Cumuler un minimum de 10 ans d'expérience comme pompier municipal, dont 3 ans dans un poste d'officier
- Établir et maintenir un lieu de résidence dans les limites de la ville de Granby
- T'engager à suivre la formation exigée en vertu du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ou toute autre formation requise au poste convoité ou demandée par la direction
- Détenir un permis de conduire valide de classe 4A, sans restriction

Contribue au développement de Granby!

---

### Un organisme qui t'accueille

*La Ville de Granby applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour ces dernières, certaines mesures d'adaptation peuvent également être offertes pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.*